

ASSOCIATION NATIONALE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ELECTRIQUE



## Lauréats des Trophées des territoires électromobiles de l'Avere-France 2015

Remise des prix au ministère de l'Economie,  
de l'Industrie et du Numérique - le 17 décembre.

Les villes et agglomérations de **Valberg, Petit-Quevilly, Cagnes-sur-Mer, Rambouillet territoires** et **Paris**, le conseil régional de **La Réunion**, ainsi que le **syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV)** ont été récompensés pour leur implication en faveur du développement de la mobilité électrique en France.



Les lauréats de la 6<sup>ème</sup> édition des Trophées des territoires électromobiles de l'Avere-France ont été dévoilés le 17 décembre lors d'une soirée réunissant les acteurs publics et privés de la filière électromobile française organisée au ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

### Les lauréats 2015

Territoires de moins de 10 000 habitants : **Valberg**

Territoires de 10 000 à 25 000 habitants : **Petit-Quevilly**

Territoires de 25 000 à 50 000 habitants : **Cagnes-sur-Mer**

Territoires de 50 000 à 100 000 habitants : **Rambouillet territoires**

Territoires de plus de 100 000 habitants : **Paris**

Conseils départementaux et régionaux : **La Réunion**

Syndicats d'énergie : **Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV)**

## Le Jury

Les membres du jury, composé d'experts de l'Avere-France et de partenaires de l'opération, ont pris en considération plusieurs critères :

- Les politiques et dispositifs d'incitation à l'acquisition ainsi qu'à l'utilisation d'un véhicule électrique : places dédiées aux véhicules électriques, bornes de recharge, dispositif de stationnement gratuit ou à tarif préférentiel, etc. ;
- Le nombre de véhicules électriques utilisés dans les flottes des collectivités et pour les transports en commun ;
- Les initiatives, organisations ou projets favorisant la mobilité électrique, tels que : dispositifs d'auto partage, plateformes de livraison de marchandises...
- La communication et la sensibilisation du public : évènements, expositions...
- La réflexion globale des collectivités candidates concernant la mobilité durable.

## Historique des Trophées de l'Avere-France

Créés en 2010, "les Trophées des territoires électromobiles de l'Avere-France" ont pour objectif de récompenser et de mettre en valeur les villes, intercommunalités, départements, régions et syndicats d'énergie qui se sont montrés particulièrement actifs et impliqués dans le déploiement de la mobilité électrique.

*« Comme chaque année depuis le lancement des Trophées des territoires électromobiles en 2010, nous observons que l'implication des collectivités locales dans le développement de la mobilité électrique en France est croissante. Quelle que soit leur taille, où qu'elles soient situées, leur engagement prouve chaque jour que la mobilité durable est une priorité pour nos élus.*

*En effet, si en 2015 nous dépassons les 20 000 immatriculations de voitures particulières et utilitaires 100% électriques, c'est bien grâce à l'engagement multiforme de ces territoires. Au côté de l'Etat et de la filière électromobile, ils sont les acteurs de l'intégration des véhicules électriques dans nos usages de mobilité. Avec l'adoption de la loi de Transition énergétique en août 2015, elles ont maintenant à leur disposition tous les outils nécessaires pour intensifier encore plus leur engagement. Aucun doute, le véhicule électrique est maintenant durablement installé dans la mobilité des Français.*

*Les prochaines éditions des Trophées promettent donc d'être toutes aussi passionnantes ! »*

Joseph Beretta, Président de l'Avere-France

## Les partenaires



Plus d'informations : [www.ave-re-france.org](http://www.ave-re-france.org)

## A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.